



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

# RPQS RAPPORT ANNUEL 2020

---

SUR LE PRIX ET LA  
QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC  
D'ÉLIMINATION  
DES DÉCHETS

---

## Sommaire

<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION</b>	<b>3</b>
I.1. Le territoire de la Communauté de la Riviera Française	5
I.2. La compétence collecte des déchets ménagers et assimilés	6
I.3. Le quai de transit ; les déchèteries et dépôts-relais	7
I.4. La compétence traitement et la valorisation	9
<b>CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE LA COLLECTE</b>	<b>12</b>
III.1. Modalités de collecte selon les communes et les flux	12
III.2. Equipements de pré-collecte	14
III.3. Fréquences de collecte des ordures ménagères	15
III.4. Evolution des tonnages collectés	16
<b>CHAPITRE 4 : ORGANISATION DU TRAITEMENT</b>	<b>18</b>
IV.1. Tonnages de déchets selon leur mode de traitement	19
V.1. Traitement des ordures ménagères résiduelles	20
V.2. Traitement des autres déchets	21
<b>CHAPITRE 6 : MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES</b>	<b>23</b>
VI.1. Emplois	23
VI.2. Moyens techniques	23
<b>CHAPITRE 7 : BILAN ET PERSPECTIVES</b>	<b>24</b>
VII.1. 2018, poursuite du déploiement de l'extension des consignes de tri et relance du tri du verre	24
VII.2. Mise en service d'un dispositif lié à l'économie circulaire	24
VII.3. Amélioration des performances de valorisation dans les déchèteries	25
VII.4. Adhésion de la CARF aux éco-organismes	26
VII.5. Mise à disposition de composteurs individuels	26
VII.6. Développement des animations pédagogiques	27
VII.7. Communication grand public	27

## ANNEXES

## 2020, une année particulière

Deux événements majeurs ont marqué l'année 2020 pour la Communauté de la Riviera Française :

- Les périodes de confinement liées à la pandémie de COVID 19,
- Le passage de la tempête Alex le 2 octobre 2019 sur la vallée de la Roya.

### La pandémie de COVID 19

En 2020, La France a connu **deux périodes de confinement mises en œuvre pour lutter contre la pandémie de COVID 19** :

- Du 17 mars au 11 mai,
- Du 30 octobre au 15 décembre.

Les déplacements étaient limités au strict nécessaire : courses alimentaires et travail si le télétravail n'était pas possible. Les commerces classés comme non essentiels ont alors fermé.

Durant le confinement du « printemps » 2020, l'ensemble des collectes de déchets ménagers et assimilés a été maintenu : collectes des emballages / journaux, des emballages en verre, des ordures ménagères et des encombrants sur rendez-vous.

Quant aux déchèteries, la Communauté de la Riviera Française a été la seule collectivité des Alpes Maritimes à avoir maintenu leur ouverture :

- Les sites de Breil-sur-Roya et Roquebrune Cap Martin étaient ouverts les matinées du lundi au vendredi soit un site sur le moyen-haut pays et un site sur le littoral.
- Le site de Sospel a ré-ouvert à compter du lundi 24 avril, également les matins du lundi au vendredi.

Le lundi 4 mai, toutes les déchèteries étaient ouvertes à leurs horaires habituels.

Il s'est avéré que le maintien de ce service a été apprécié des usagers car beaucoup avaient profité de la période de confinement pour jardiner, bricoler ou encore ranger, trier.

Lors du confinement automnal, tous les services aux usagers ont été maintenus : collectes des déchets ménagers, collecte des encombrants sur rendez-vous, ouverture des déchèteries.

### Le 2 octobre 2020 : passage de la tempête Alex

Dans la nuit du 2 au 3 octobre 2020, les communes de la vallée de la Roya ont été très sévèrement touchées par le passage de la **tempête Alex** : de nombreux bâtiments, ouvrages de voiries et de réseaux ont été détruits ou endommagés. Des victimes sont également malheureusement à déplorer.

Les communes de Tende et La Brigue sont alors isolées, les routes d'accès étant détruites.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets, la Communauté de la Riviera Française a mis en œuvre des moyens adaptés dès le lundi 5 octobre :

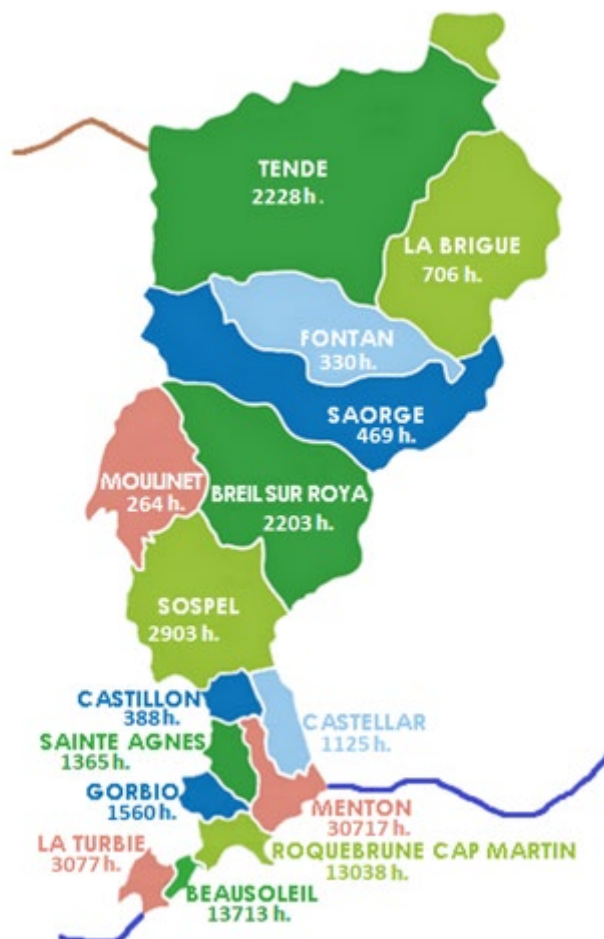
- Maintien des collectes sur les voies accessibles,
- Prêt de bacs,
- Organisation de l'évacuation des déchets ménagers par la voie ferrée (draisine) ou par voie aérienne (hélicoptère),
- Organisation de l'évacuation des déchets issus du passage de la tempête : encombrants, ferrailles, gravats,
- Utilisation de véhicules de collecte tout terrain pour accéder aux différents hameaux,
- Moyens dédiés aux communes de Tende et la Brigue pour lesquelles l'accès routier est très contraint,
- Ramassage, évacuation et traitement des bois et souches d'arbres issus de la tempête et ramassés en mer.

En raison de l'importance des dégâts, des moyens exceptionnels de collecte ou de transport des déchets seront toujours mis en œuvre en 2021.

## Chapitre 1 : Présentation

### I.1. Le territoire de la Communauté de la Riviera Française

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 15 communes constituent la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et représentent 75 086 habitants :



**Territoire communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020**  
(Population INSEE 2018)

Les compétences exercées par la Communauté de la Riviera Française sont les suivantes :

- Environnement : eau & assainissement, gestion des déchets ménagers, prévention des risques (d'inondation)
- Aménagement du territoire,
- Développement économique,
- Transports,
- Politique de la Ville,
- Habitat.

Dans le cadre de sa compétence Environnement, la Communauté de la Riviera Française assure la **collecte** et le **traitement** des déchets ménagers et assimilés de ses 15 communes membres.

Le présent rapport détaille ces 2 compétences et présente les éléments financiers correspondants.



## I.2. La compétence collecte des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de la Riviera Française assure les collectes des différents flux de déchets ménagers et assimilés :

- Emballages et journaux,
- Emballages en verre,
- Ordures ménagères résiduelles,
- Encombrants ménagers

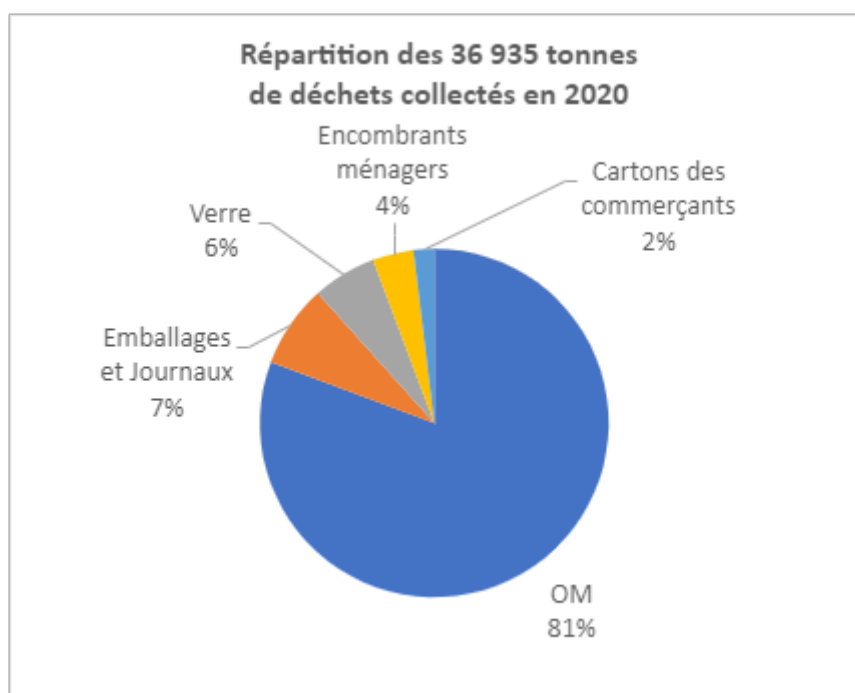
Les collectes ont lieu en porte à porte ou en points de regroupement,

Les déchets ménagers et assimilés collectés sont ceux présentés aux jours et horaires de collecte indiqués par la Communauté de la Riviera Française.

En dehors des jours et horaires définis, les déchets sont considérés comme des dépôts sauvages. La collecte de ces derniers est assurée par la CARF depuis octobre 2017 à la suite de signalements.

En 2020, l'ensemble des tonnages de déchets ménagers et assimilés **collectés** en porte à porte, points de regroupement ou points d'apport volontaire par la Communauté de la Riviera Française (sur l'ensemble des 15 communes) sont stables par rapport à 202019 (-0.18%) et représentent **36 935 tonnes**.

Les tonnages de déchets collectés sont répartis comme suit :

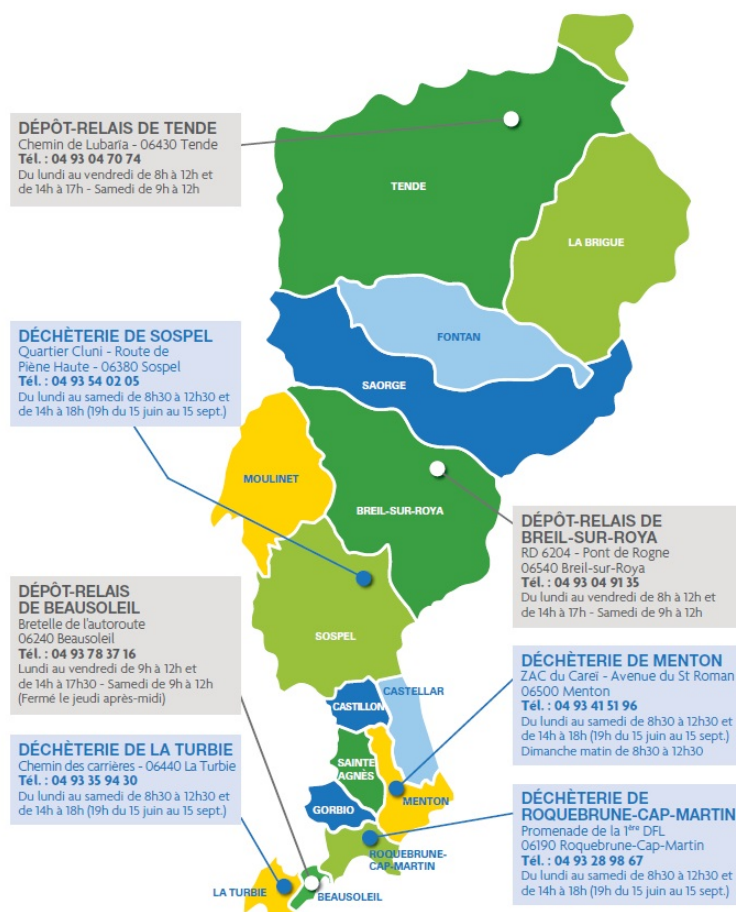


### I.3. Le quai de transit : les déchèteries et dépôts-relais

La Communauté de la Riviera Française met à disposition de ses habitants et entreprises

- un quai de transit (réservé aux professionnels),
- 4 déchèteries et 3 dépôts-relais gardiennés.

La carte ci-dessous présente la localisation des équipements mis à disposition du grand public :



L'exploitation du quai de transit et des déchèteries est confiée à l'entreprise Suez par le biais de 2 marchés distincts.

Le titulaire du marché d'exploitation du quai de transit est l'entreprise SUEZ RV depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de 5 ans.

Le titulaire du marché d'exploitation des déchèteries communautaires est l'entreprise Suez pour une durée de 5 ans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

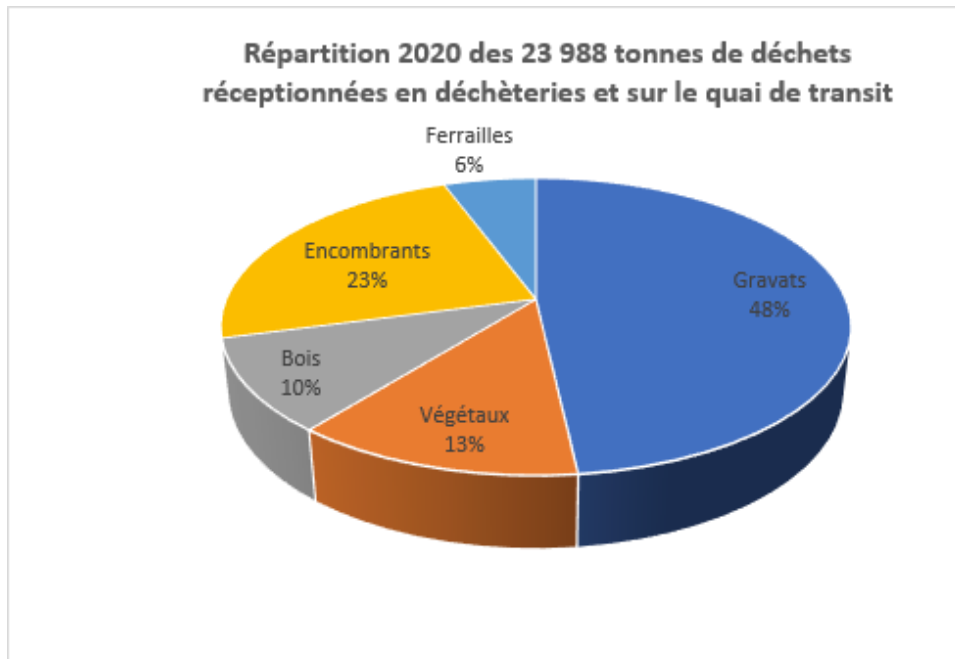
En 2020, lors du 1<sup>er</sup> confinement qui s'est déroulé du 17 mars au 11 mai, 2 déchèteries ont été maintenues ouvertes les matins : Roquebrune Cap Martin sur le littoral et Breil sur Roya sur le moyen-haut pays.

A compter du 20 avril, le site de Sospel a été ouvert également le matin.

Le 4 mai, toutes les déchèteries ont rouvert aux horaires habituels.

Quant au quai de transit, il été maintenu ouvert pour la réception des déchets des collectivités et des professionnels.

Sur l'ensemble de ces équipements, en 2020, **23 988 tonnes** de déchets ont été réceptionnées, soit une baisse de 5,61% par rapport à 2019, cette baisse étant certainement liée aux 2 périodes de confinement. Les tonnages réceptionnés sont répartis comme suit :



**NB :** Le tonnage d'encombrants réceptionnés en déchèteries inclut donc les tonnages d'encombrants et de dépôts sauvages collectés. Excepté pour la commune de Menton, les encombrants et dépôts sauvages collectés par la CARF sont déposés dans les déchèteries communautaires.

En 2020, sur l'ensemble des déchèteries, **71 704 entrées** ont été enregistrées.

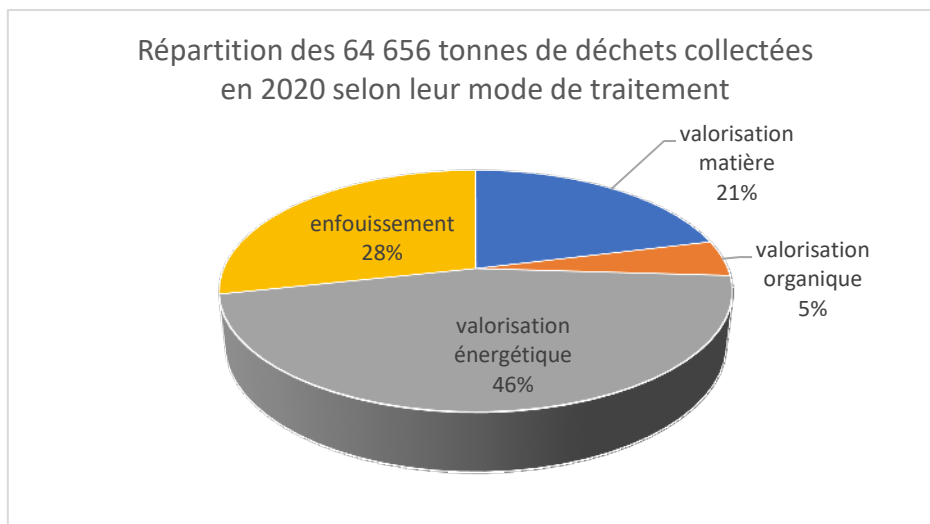
Après 2 années d'hausses significatives (+ 10% par an environ), la fréquentation des déchèteries communautaires a baissé en 2020 de 6% en raison la fermeture totale puis partielle des sites lors du 1<sup>er</sup> confinement. Le site enregistrant la plus forte baisse de fréquentation est celui de Tende : - 34% : il a été fermé durant le 1<sup>er</sup> confinement puis inaccessible à la suite de la tempête Alex du 2 octobre 2020.



#### I.4. La compétence traitement et la valorisation

En 2020, la quantité globale de déchets traités par la Communauté de la Riviera Française est stable par rapport à 2019 : **64 656 tonnes de déchets** (65 040t en 2019, soit -0,59%) **ont été traités** selon 4 modes et selon la répartition ci-dessous :

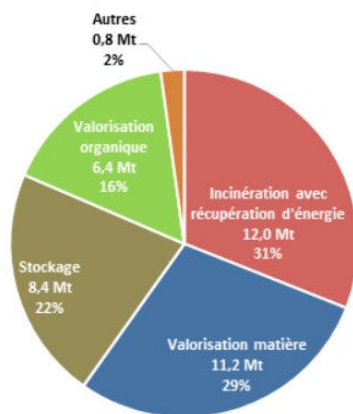
- La valorisation énergétique (centres de valorisation énergétique de Monaco, de Nice et d'Antibes),
- La valorisation matière (recyclage des matières issues des collectes sélectives et des déchèteries),
- La valorisation organique (compostage des déchets végétaux),
- L'enfouissement (pour une partie des OM et les gravats).



A titre de référence, la base de données de l'Ademe « SINOE » indique les répartitions selon les modalités de traitement des tonnages collectés par le service public en France et en Région PACA pour l'année 2017 :

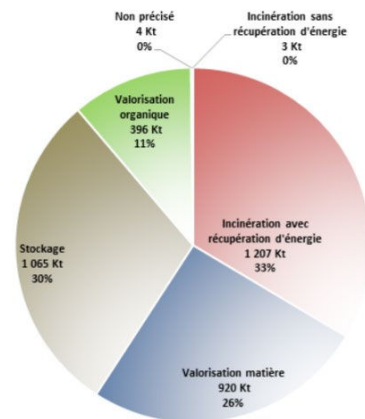
Destination des déchets ménagers collectés en 2017

**FRANCE - 38,8 Mt**



Destination des déchets ménagers collectés en 2017

**Région PACA - 3 595 Kt**



## Chapitre 2 : Les mesures de prévention engagées

---

En 2020, la pandémie de COVID 19 et les mesures sanitaires à appliquer ont contraint la Communauté de la Riviera Française à adapter ses actions d'information et de sensibilisation du grand public :

- Le week end de distribution de compost (fin mars) a été reporté au mois de septembre : la fréquentation de cet événement a diminué de plus de 25%.
- L'événement prévu pour la Journée Mondiale de l'Environnement, le 5 juin, a dû être annulé (une douzaine de stands d'intervenants dont l'activité attire la prévention des déchets étaient programmés).
- Le déroulé de la 1<sup>ère</sup> édition du programme « Objectif Zéro Déchet » a dû être suspendu : un atelier a été annulé et la réunion de clôture s'est tenue en comité restreint.

Toutefois les stands estivaux de sensibilisation ont pu être maintenus.

Les actions organisées par la Communauté de la Riviera Française visent à améliorer :

- la promotion des comportements éco-citoyens et notamment du geste de tri,
- la promotion des actions de prévention des déchets à la source (éco-achats, compostage),
- la qualité et la quantité des tonnages de collectes sélectives,
- le respect de l'environnement lors du traitement de déchets spécifiques.

En 2020, deux actions emblématiques de la **prévention des déchets** ont été menées par la Communauté de la Riviera Française (détails chapitre 7) :

- la clôture du 1<sup>er</sup> programme « Objectif Zéro Déchet » auprès de 12 foyers volontaires de la commune de Sospel,
- la fourniture gracieuse de boîtes à livres réalisées à partir de mobilier usagé : 1 boîte par commune est prévue. En 2020, 10 communes ont été livrées.

Lauréate en 2015 de 2 appels à projets Eco-Emballages, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi l'ensemble des actions démarrées en 2016. En 2020, ces actions ont été principalement :

- pour l'appel à projets « extension des consignes de tri » :
  - renouvellement de la signalétique affichées dans les locaux propreté,
  - substitution des couvercles operculés des bacs jaunes des bacs 2 roues de résidences de moins de 10 logements par des couvercles classiques.
- pour l'appel à projets « Plan d'Amélioration de la Collecte » :
  - poursuite du déploiement du module pédagogique dédié au tri et au recyclage du verre à l'attention des classes de CM<sub>2</sub>,

Les actions récurrentes de prévention des déchets engagées par la CARF :

	Mesure engagée	Actions / impacts
<b>Action n°1 :</b>	Animations pédagogiques scolaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- module destiné aux CE<sub>2</sub> sur le thème de la gestion des déchets et les gestes éco-citoyens,</li> <li>- module destiné aux CM<sub>2</sub> sur le thème du verre</li> <li>- ateliers personnalisés selon les demandes des enseignants (tous niveaux - les dernières demandes concernent le compostage)</li> <li>- animations pédagogiques dans le cadre périscolaire (création et mise à disposition d'un classeur d'activités thématiques pédagogiques)</li> <li>- interventions sur demande dans les maternelles, collèges, les lycées, l'IUT</li> </ul>	<i>Plus de 2000 élèves sensibilisés en 2020</i>
<b>Action n°2 :</b>	Programme d'animations durant l'été	40 stands durant les mois de juillet et août : <ul style="list-style-type: none"> <li>- animations sur les marchés, les plages, les zones piétonnes, etc.</li> <li>- stands dans les foires et marchés locaux.</li> </ul> <i>Environ 1500 personnes ont été rencontrées et sensibilisées en 2020.</i>
<b>Action n°3 :</b>	Participation à des événements nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaine Européenne du Développement Durable (du 30 mai au 5 juin)</li> <li>- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (21 au 29 novembre)</li> </ul> <i>Non réalisées en 2020</i>
<b>Action n°4 :</b>	Actions de prévention des déchets à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente de composteurs individuels à prix aidé</li> <li>- Développement du réseau de bornes à textiles usagés</li> <li>- Programme « objectif zéro déchet » (accompagnement de 15 foyers pendant 6 mois)</li> <li>- Fourniture gracieuse d'une boîte à livres à chaque commune</li> <li>- Aide financière à l'achat ou la location d'un broyeur à végétaux</li> </ul>
<b>Action n°5 :</b>	Mise en place de la collecte sélective lors d'événements locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evénements sportifs</li> <li>- Fêtes locales associatives ou municipales</li> </ul>
<b>Action n°6 :</b>	Développement de la fréquentation des déchèteries et dépôts-relais communautaires	Actions de communication spécifiques aux déchèteries et aux donneries : visites guidées à la demande, stands dédiés. <i>Non réalisées en 2020</i>
<b>Action n°7 :</b>	Numéro d'appel dédié	Réponse adaptée à tous les problèmes de gestion des déchets ménagers sur une ligne téléphonique dédiée (n° d'appel gratuit : 0 800 080 350) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de 800 appels/mois</li> </ul>

### Chapitre 3 : Organisation de la collecte

La Communauté de la Riviera Française assure l'ensemble des collectes de déchets ménagers et assimilés sur son territoire selon les modalités décrites dans les tableaux suivants.

La prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée dans le cadre de 2 marchés correspondant à 2 secteurs géographiques du territoire :

- Marché de collecte « secteur Littoral »,
- Marché de collecte « moyen et haut pays ».

Les titulaires de chacun des lots sont les suivants :

<b>Marché de collecte</b>	<b>Communes</b>	<b>Titulaire</b>
Secteur Littoral	Beausoleil, Castellar, Gorbio, Menton, Roquebrune Cap Martin, Ste Agnès et la Turbie	SEA - Véolia Propreté (depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2019)
Secteur Moyen et Haut Pays	Breil sur Roya, La Brigue, Castillon, Fontan, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	SEA - Véolia Propreté (depuis le 7 juillet 2020)

Chaque titulaire a en charge l'ensemble des collectes des flux suivants : déchets ordinaires, collectes sélectives et encombrants ménagers. Ces collectes sont assurées en bacs, en colonnes ou en vrac (encombrants ménagers).

*Le marché de collecte du secteur Moyen et Haut Pays attribué à la société SEA Véolia pour un démarrage le 7 juillet 2020 : pour ce marché, une variante obligatoire « performance » était demandée.*

*Les deux candidats avaient proposé une variante avec la collecte de tous les flux (journaux/emballages, verre et déchets résiduels) en apport volontaire à l'aide d'un camion-grue robotisé ; le renouvellement complet du parc de contenants est inclus dans l'offre.*

*L'offre de SEA – Véolia a été retenue : elle sera déployée au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.*

Par ailleurs, pour compléter les prestations de collecte auprès des usagers, la Communauté de la Riviera Française dispose d'un réseau de 4 déchèteries, 3 dépôts-relais et d'un quai de transit des déchets ménagers afin que les usagers puissent venir déposer leurs déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par les véhicules de collecte.

L'accès à ces équipements, pour les particuliers, est possible sur tous les sites sauf sur le quai de transit qui est réservé aux professionnels.

Ces derniers peuvent se rendre dans l'ensemble des sites à l'exception de la déchèterie de Menton (qui est située à proximité immédiate du quai de transit).

#### III.1. Modalités de collecte selon les communes et les flux

Depuis octobre 2009, le flux d'emballages recyclables est collecté en mélange avec le flux de journaux-magazines.

Depuis le mois de mars 2016, la Communauté de la Riviera Française applique « l'extension des consignes de tri » à tous les emballages ménagers.

La collecte des encombrants ménagers, hormis pour les communes de Moulinet, Fontan et Saorge, est assurée exclusivement sur rendez-vous pris préalablement auprès d'un numéro d'appel de

006-240600551-202107127-2021-DE  
Date de réception préfecture : 16/07/2021

- Moulinet est équipé d'un dépôt-relais non gardienné,
- Les services techniques municipaux de Fontan et Saorge assurent eux-mêmes la collecte des encombrants ménagers selon une fréquence mensuelle.

Le tableau suivant présente les modalités de collecte des déchets ménagers selon les flux et les communes (les jours de collecte par commune sont présentés en annexe A) :

	<b>Ordures ménagères</b>	<b>Emballages recyclables et journaux-magazines</b>	<b>Verre</b>	<b>Encombrants ménagers</b>
<b>Beausoleil</b>	PAP et PR	PAP et PR	PR et PAV	Sur rendez-vous
<b>Breil sur Roya</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>La Brigue</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>Castellar</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>Castillon</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>Gorbio</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous et dépôt-relais non gardienné
<b>Fontan</b>	PR	PAV	PAV	Collecte mensuelle par les services municipaux
<b>Menton</b>	PAP, PR et PAV	PAP, PR et PAV	Bacs et PAV	Sur rendez-vous
<b>Moulinet</b>	PR	PAV	PAV	Dépôt-relais non gardienné
<b>Roquebrune Cap Martin</b>	PAP, PR et PAV	PAP, PR et PAV	Bacs et PAV	Sur rendez-vous
<b>Sainte Agnès</b>	PR	PR	PAV	Sur rendez-vous
<b>Saorge</b>	PR	PAV	PAV	Collecte mensuelle par les services techniques
<b>Sospel</b>	PR et PAV	PAV	PAV	Sur rendez-vous
<b>La Turbie</b>	PR	PR	PAV	Sur rendez-vous
<b>Tende</b>	PR	PAV	PAV	Sur rendez-vous

PAP : bacs en porte à porte

PAV : point d'apport volontaire

PR : bacs en point de regroupement

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, la CARF assure la **collecte des dépôts sauvages** sur l'ensemble de son territoire : sont concernés les dépôts sauvages, hors gravats, situés sur des voies accessibles au véhicule de collecte (camion-plateau) et signalés au service Elimination et Valorisation des Déchets. La collecte intervient dans les 72h suivant la saisie par le service.

### III.2. Equipements de pré-collecte

Sur l'ensemble du territoire, les collectes sont effectuées grâce à environ **18 857 bacs à déchets et 484 colonnes** d'apport volontaire dont 34 sites enterrés (représentant 99 colonnes enterrées).

Depuis 2010, la Communauté de la Riviera Française équipe, sous conditions, les communes le souhaitant de sites d'apport volontaire enterrés en substitution de points de regroupement importants.

Chaque site enterré est constitué de 3 points d'apport volontaire réceptionnant les 3 flux : déchets ordinaires, emballages recyclables / journaux magazines et emballages en verre :



Menton

Les communes équipées sont les suivantes : Beausoleil, Menton, Roquebrune Cap Martin, Sainte Agnès, La Turbie et Sospel.

### Collecte des textiles usagés

Dans le cadre d'actions de réduction des déchets à la source, depuis 2011, la Communauté de la Riviera Française est adhérente à l'éco-organisme EcoTLC et installe des bornes à textiles usagés.

En 2020, 46 bornes à textiles usagés sont en service sur 13 communes.

Le tonnage de textiles usagés collectés en 2020 dans les bornes CARF est de 177 tonnes (+23% par rapport à 2019). Ce tonnage est de 212 tonnes en tenant compte des textiles usagés collectés par les associations caritatives locales.



Menton Garavan

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20210707-127-2021-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2021  
Date de réception préfecture : 16/07/2021



### Collecte des cartons bruns

Depuis 2014, la Communauté de la Riviera Française installe des colonnes d'apport volontaire réservées aux cartons : l'orifice d'introduction a été réalisé sur mesure et constitue une large ouverture rectangulaire, les cartons mis à plat y sont ainsi réceptionnés.

Ces colonnes ont été installées dans les centres-villes de Menton, La Turbie et Sospel :



Menton place Fornari



Sospel - mairie



La Turbie – place Neuve

### III.3. Fréquences de collecte des ordures ménagères

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, les fréquences de collecte des ordures ménagères sont les suivantes :

	Secteur	Fréquence (à l'année ou hiver / été)
<b>Beausoleil Nord de la Moyenne Corniche</b>	Littoral	C4
<b>Beausoleil Sud de la Moyenne Corniche</b>		C7
<b>Castellar</b>	Littoral	C2/C3

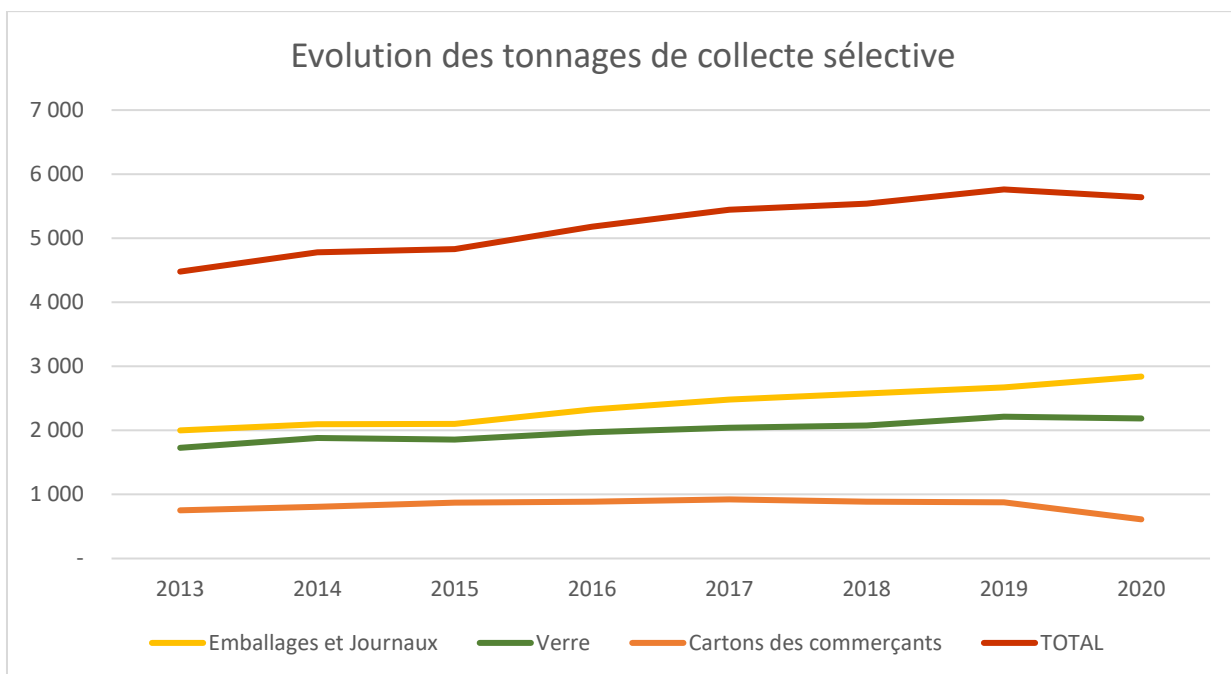
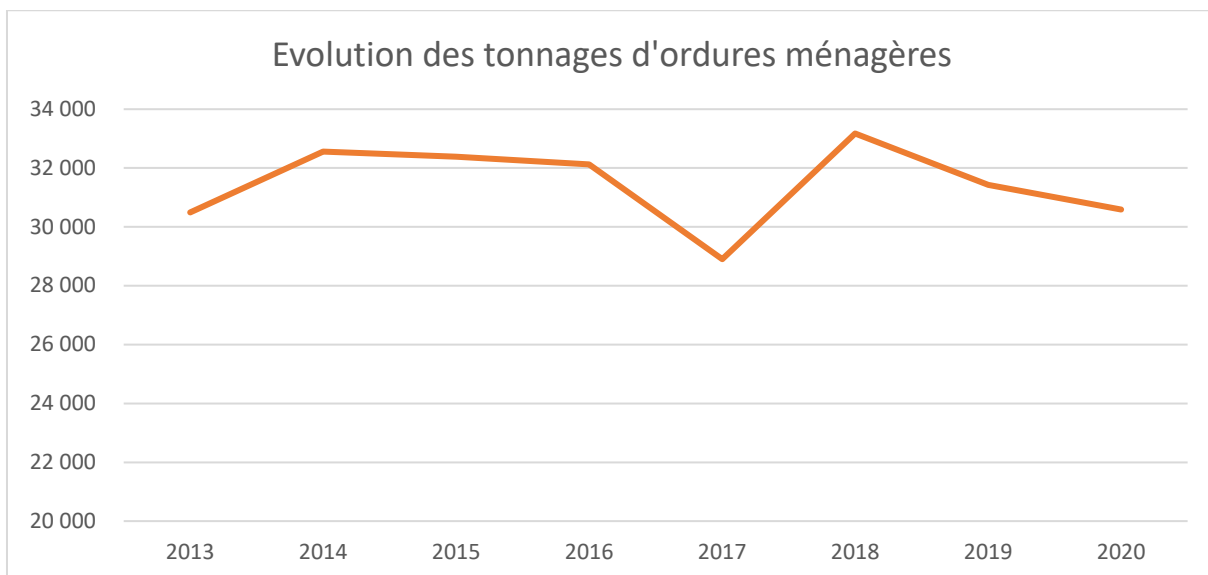
Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20210707-127-2021-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2021  
Date de réception en préfecture : 16/07/2021

<b>Castillon</b>	Moyen et Haut Pays	C2 / C3
<b>Gorbio</b>	Littoral	C4
<b>Menton : bord de mer, avenues Verdun, Boyer, rues Partouneaux et St Michel</b>	Littoral	C7
<b>Menton Careï</b>		C7
<b>Menton centre ville</b>		C6/C7
<b>Menton Autres secteurs</b>		C4
<b>Moulinet</b>	Moyen et Haut Pays	C1 / C2
<b>Roquebrune Cap Martin bord de mer</b>	Littoral	C7
<b>Roquebrune Cap Martin Carnolès, St Roman, Vieux Village</b>		C6 / C7
<b>Roquebrune Cap Martin Autres secteurs</b>		C4
<b>Sainte Agnès</b>	Littoral	C3 / C4
<b>Sospel : Centre ville et Pont de la Vasta</b>	Moyen et Haut Pays	C4 / C6
<b>Sospel : autres quartiers</b>		C1 à C4
<b>La Turbie</b>	Littoral	C4
<b>Breil sur Roya : centre ville et périphérie directe</b>	Moyen et Haut Pays	C3/C4
<b>Breil sur Roya : autres secteurs</b>		C1/C2 à C2
<b>Fontan</b>	Moyen et Haut Pays	C3/C4
<b>Fontan – Hameau de Berghe</b>		C2/C3
<b>Saorge</b>	Moyen et Haut Pays	C1 à C3/C4
<b>Tende</b>	Moyen et Haut Pays	C1/C2 à C3/C6
<b>La Brigue</b>	Moyen et Haut Pays	C1/C2 à C3/C6

Les autres flux (verre, emballages recyclables et journaux-magazines) restent collectés en C1 pour les bacs et selon le remplissage pour les colonnes d'apport volontaire.

#### **III.4. Evolution des tonnages collectés**

Les graphes ci-dessous présentent l'évolution des tonnages collectés sur les 7 dernières années (intégration des 5 communes de la vallée de la Roya en 2014) :



## Chapitre 4 : Organisation du traitement

---

Le traitement de l'ensemble des déchets collectés et de ceux réceptionnés sur le quai de transit, les déchèteries et dépôts-relais est assuré dans le cadre d'un marché de 7 lots, chaque lot correspondant à un type de déchets.

Le tableau suivant précise les flux correspondants à chaque lot du marché de traitement, les titulaires respectifs, ainsi que les dates de début et fin :

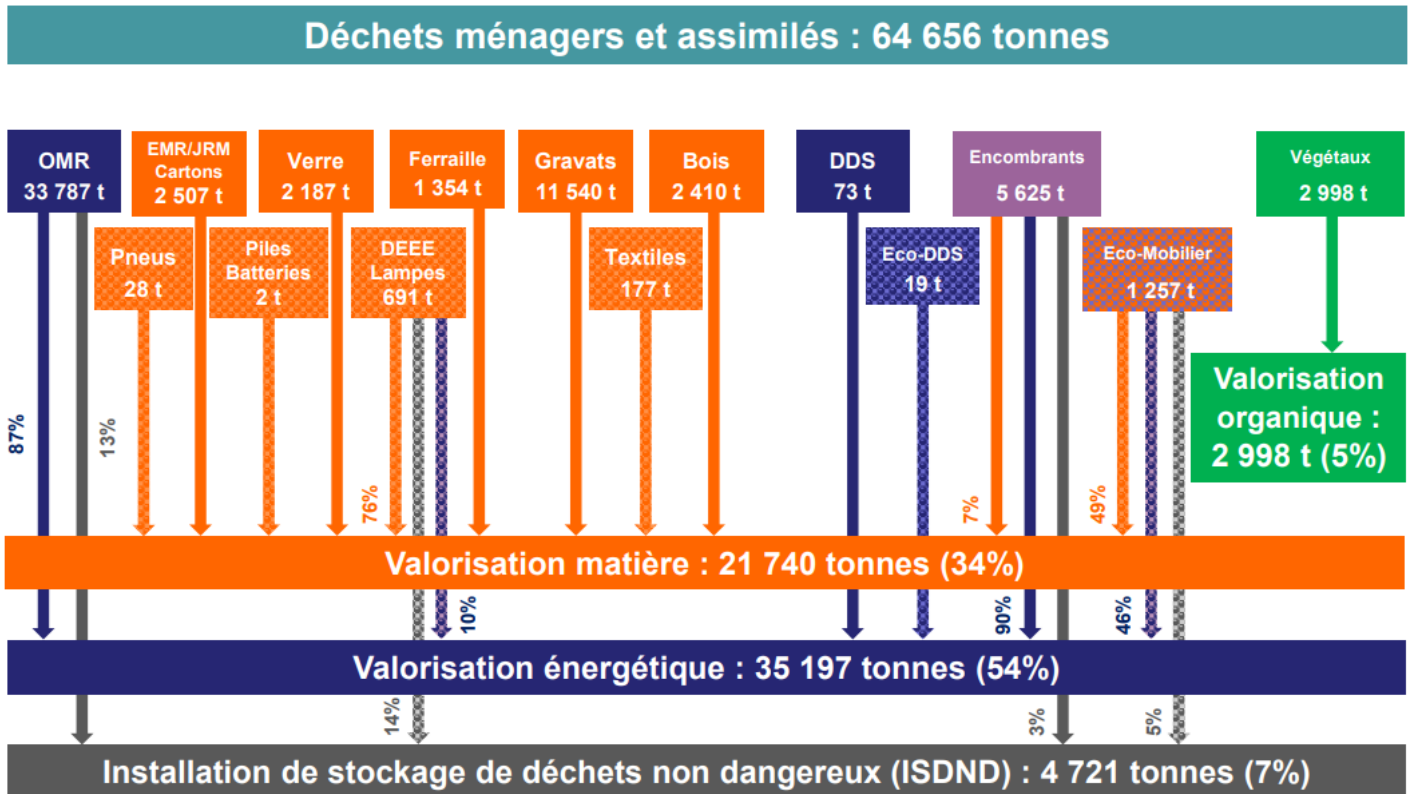
Lot n°	Flux à traiter	Titulaire
1	OM	SEA Véolia
2	Collectes sélectives (emballages, papiers et cartons)	Paprec
3	Gravats (propres et sales)	SEA Véolia
4	Encombrants ménagers	Suez
5	Déchets de bois	Suez
6	Déchets végétaux	SEA Véolia
7	Déchets diffus spéciaux	OREDUI

Ce marché a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 4 ans, son terme est le 31 décembre 2022.

**IV.1. Tonnages de déchets selon leur mode de traitement**

En 2020, la CARF a pris en charge au total 64 656 tonnes de déchets selon les modes suivants :

**Synoptique 2020 des flux de déchets de la CARF**



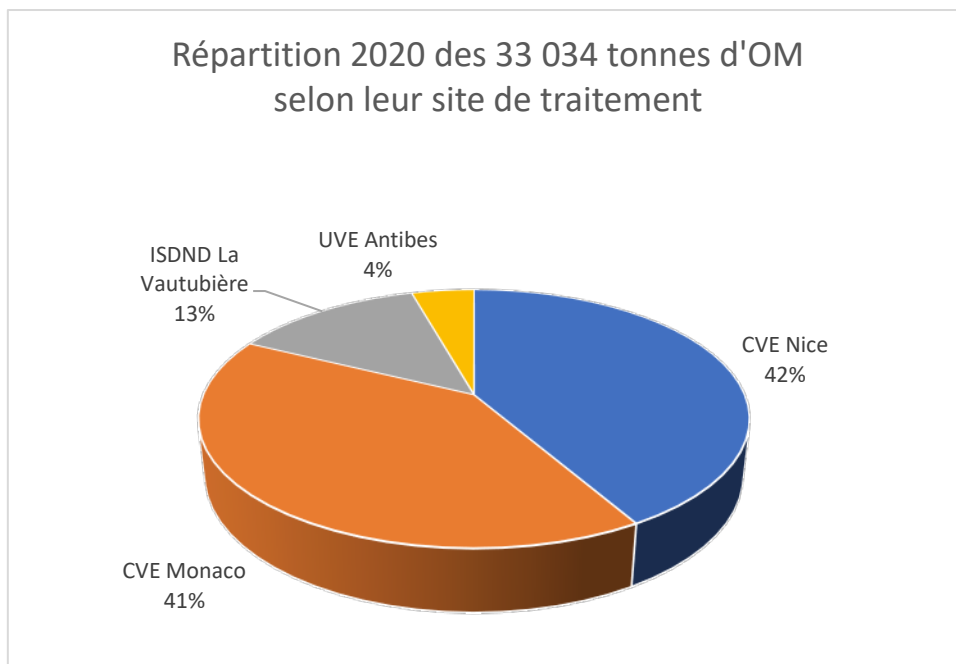
Textiles  
177 t = filières REP

### V.1. Traitement des ordures ménagères résiduelles

En 2020, 4 sites de traitement ont réceptionné les déchets de la CARF :

- Le centre de valorisation énergétique SMA à Monaco (13 436 t),
- Le centre de valorisation énergétique Sonitherm à Nice (13750 t),
- L'installation de stockage de déchets non dangereux de La Vautubière (13) (4 401 t),
- Le centre de valorisation énergétique d'Antibes (1 446 t).

La répartition était la suivante :





## V.2. Traitement des autres déchets

Les tonnages traités en 2020 dans le cadre des différents lots du marché de traitement détenus par la CARF sont les suivants :

flux	titulaire	site de traitement	tonnages 2020	Pour mémoire tonnages 2019
emballages recyclables, journaux, cartons	Paprec	Cannes	3 310	3 354
encombrants ménagers	Suez	Nice l'Ariane	5 625	5 598
gravats (propres et sales)	Véolia Propreté	Nice Lingostière	11 540	12 441
déchets de bois	Suez	Nice l'Ariane	2 410	2 697
déchets végétaux	Véolia Propreté	Carros	2 998	3 167
déchets toxiques	Oredui	Grasse	61	53
<b>TOTAL :</b>			<b>25 944</b>	<b>27 310</b>

Les ferrailles sont valorisées par Ruvalor, une société spécialisée, qui reverse des recettes à la Communauté de la Riviera Française pour leur reprise.

En 2020, ce sont les Etablissements Russo qui ont assuré cette prestation : 1354 tonnes de ferrailles ont été valorisées (-2% par rapport à 2019)

La Communauté de la Riviera Française adhère à différents éco-organismes opérationnels. En 2020, ils ont pris en charge sur le territoire communautaire les tonnages suivants :

Eco-organisme	Tonnage 2020	Variation par rapport à 2019
Eco-Système (D3E) :	690 tonnes	-3%
Eco-Mobilier :	1 257 tonnes	=
Eco TLC (textiles)	177 tonnes	+ 23%
Aliapur (pneus)	35 tonnes	+20%
EcoDDS (produits toxiques)	19 tonnes	+ 42%
Corépile	1,86 tonne	-38%
<b>TOTAL tonnages éco-organismes :</b>	<b>2 180 tonnes</b>	<b>+ 4%</b>

**Chapitre 5 : Coût et financement du service**

En 2020, les dépenses et recettes liées au service s'équilibrent de la manière suivante :

<b>Charges 2020</b>	
	<b>€ TTC</b>
Prestations collecte, traitement et moyens de pré-collecte	16 778 492
Exploitation des déchèteries	1 173 477
Frais de personnel et de structure	755 868
Amortissements	442 769
<b>TOTAL</b>	<b>19 150 606 €</b>
<b>Recettes 2020</b>	
	<b>€ TTC</b>
TEOM	18 803 920
Recettes quai de transit et déchèteries	952 660
Recettes éco-organismes (Citéo, eco-Mobilier, EcoDDS, OCAD3E)	660 933
Reprise matériaux issus des collectes sélectives	112 752
Reventes des ferrailles issues des déchèteries et quai	29 919
Revente batteries et huiles alimentaires usagées	1 903
Vente de composteurs	1 340
<b>TOTAL</b>	<b>20 563 427 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>1 412 821 €</b>

## **Chapitre 6 : Moyens humains et techniques**

---

### **VI.1. Emplois**

En janvier 2020, le service Environnement était constitué de 18 agents :

- 1 chef de service,
- 1 agent chargé du suivi administratif des marchés,
- 1 technicien chargé de l'exécution des marchés,
- 1 agent en charge des actions de sensibilisation,
- 1 agent en charge des actions de prévention des déchets,
- 3 conseillers en collecte sélective,
- 2 agents en charge de la lutte contre les dépôts sauvages (dont 1 en absence de longue durée)
- 1 agent en charge de l'accueil téléphonique du numéro vert,
- 9 agents détachés.

Les agents détachés se répartissent comme suit :

- 2 agents détachés auprès de l'entreprise titulaire du marché d'exploitation des déchèteries communautaires (Suez),
- 7 agents détachés auprès de Véolia Propreté pour la collecte des déchets ménagers.

### **VI.2. Moyens techniques**

Le service Environnement bénéficie du parc de véhicules légers de la Communauté de la Riviera Française à savoir :

- 1 véhicule Renault Zoé électrique,
- 3 véhicules type Clio Renault,
- 1 véhicule type Kangoo Renault,
- 2 scooters,
- 5 vélos électriques.

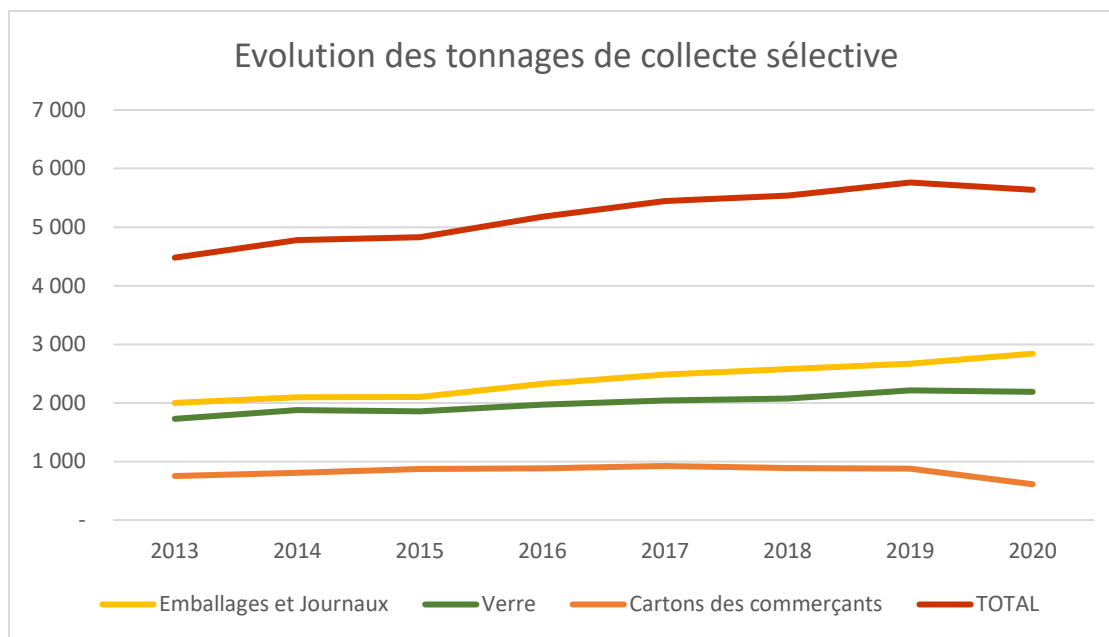
Par ailleurs, afin d'optimiser les rotations des caissons des déchèteries, 3 compacteurs mobiles et 1 tractopelle sont en service et propriété de la CARF.

## Chapitre 7 : Bilan et perspectives

### VII.1. 2020, poursuite du déploiement de l'extension des consignes de tri et relance du tri du verre

En 2016, la CARF a déployé les projets retenus par Eco-Emballages pour le lancement de l'extension des consignes de tri et l'amélioration des performances de tri du verre.

Comme l'illustre le graphe ci-dessous, depuis 2016, les tonnages de collecte sélective sont en constante augmentation (+ 5% entre 2017 et 2018 – la baisse observée en 2020 est liée au contexte sanitaire et aux 2 confinements) :



Ces résultats illustrent l'importance et l'impact des actions de communication à mener tout au long de l'année.

En 2020, afin de faciliter encore le geste de tri, les couvercles operculés des bacs jaunes des résidences de moins de 10 logements sont remplacés par des couvercles à ouverture classique. Un flyer dédié est remis aux résidents concernés.

Pour 2021, les différentes actions de communication seront maintenues pour maintenir les performances initiées en 2016.

### VII.2. Juillet 2018 : mise en service d'un dispositif lié à l'économie circulaire, les donneries

Le marché d'exploitation des déchèteries communautaires renouvelé le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandait une proposition pour un dispositif lié à l'économie circulaire.

Le dispositif proposé et retenu a été inauguré au mois de juillet 2018 : il s'agit de caissons maritimes habillés et aménagés installés dans chaque déchèterie, à l'exception du site de Beausoleil qui est trop exigu.

Le dispositif a été nommé « **donnerie** ».

Les caissons sont destinés à recevoir des objets encore en état d'utilisation. Ces objets sont mis à disposition d'autres usagers des déchèteries. Les dons et les retraits sont gratuits pour tous les particuliers résidents sur une commune de la CARF et inscrits en donnerie.

En moyenne, plus de 100 « transactions », dons ou retraits, sont effectuées mensuellement.



18/07/19 : Inauguration des donneries

### **VII.3. Amélioration des performances de valorisation dans les déchèteries**

Le candidat retenu pour le marché d'exploitation des déchèteries communautaires propose, dans son offre, différentes actions pour améliorer les performances de valorisation des déchets réceptionnés.

La principale action est la mise en œuvre d'un « parcours du tri » : les différents flux de déchets sont organisés pour proposer les flux valorisables en priorité et le flux « tout-venant » en dernier lieu,

### **VII.4. 2019-20 : 1<sup>er</sup> programme communautaire « Objectif Zéro Déchet »**

En 2019, à la demande de la commune de Sospel, la CARF a mené un programme « Objectif Zéro Déchet ».

Dimensionné pour 15 foyers, il a accompagné pendant 6 mois 11 foyers dont la composition hétérogène a permis de toucher différents publics : jeune célibataire, jeune couple, famille avec jeunes enfants, famille avec adolescents, couple retraité, etc.

Les foyers ont bénéficié de visites et ateliers uniques sur la période octobre 2019 – juin 2020 :

- Noël et événements zéro déchet,
- Fabrication de produits ménagers,
- Visite de l'unité de valorisation énergétique de Monaco,
- Visite du centre de tri des emballages de Cannes,
- Atelier de cuisine anti-gaspi.

En raison de la crise sanitaire qui a entraîné une période de 2 mois de confinement en 2020, le programme a été suspendu et l'atelier sur le compostage et le lombricompostage n'a pas pu être réalisé.

Les foyers accompagnés devaient nous transmettre mensuellement une estimation des volumes de déchets jetés par flux : il leur a été demandé de conserver tout au long du programme des sacs poubelle de volume identique et de noter la date de chaque sortie de poubelles.

A l'issue du programme, pour l'ensemble du groupe, il a été observé une baisse de 18% des volumes d'OM et la stabilité des volumes d'emballages jetés. Toutefois, les évolutions sont très disparates entre les foyers déjà engagés dans la démarche avant leur inscription au programme et les foyers « novices ».

Pour 2020, il était prévu de reconduire ce programme sur la commune de La Turbie : le démarrage a été reporté à l'année 2021, à nouveau.

### **VII.5. 2019 : boîtes à livres**

Dans le cadre de ses actions de prévention par le ré-emploi, la CARF a proposé aux communes la mise à disposition gracieuse de meubles dénommés « boîtes à livres ».

Il s'agit de meubles récupérés en déchèterie, remis en état et adaptés pour être utilisés comme bibliothèque. Ils sont traités contre les intempéries.

La CARF a fait le choix de faire appel à une association de réinsertion pour faire réaliser ce mobilier : 15 boîtes à livres leur ont été commandées.

#### **VII.6. Adhésion de la CARF aux éco-organismes**

Dans le cadre du principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), différents éco-organismes sont agréés pour différents types de déchets dont la collecte et le traitement incombent aux collectivités locales.

La Communauté de la Riviera Française s'attache à signer les conventions avec ces éco-organismes afin de bénéficier de différents soutiens techniques et financiers.

Ainsi, la CARF a signé des conventions avec les éco-organismes suivants :

- Citéo pour les emballages ménagers,
- EcoFolio pour les papiers-revues-journaux-magazines,
- EcoSystèmes pour les D3E,
- EcoMobilier pour les déchets d'ameublement,
- Recylum pour les lampes usagées,
- EcoTLC pour les linges et textiles usagés,
- Aliapur pour les pneus usagés,
- DASTRI pour les déchets d'activités de soins pour les patients en autotraitement.

#### **VII.7. Mise à disposition de composteurs individuels**

Depuis 2009, des composteurs individuels sont proposés aux particuliers dans le cadre d'une action de réduction des déchets à la source : ils sont proposés au prix aidé de 10€ pièce (modèle 400 litres).

En 2020, 97 composteurs ont été vendus ce qui porte à environ 2 823 le nombre de composteurs vendus depuis octobre 2009.

Compte tenu des demandes et de la participation de la CARF à hauteur de 80% du prix des composteurs, en 2011, a été votée une délibération permettant aux personnes le désirant d'acquérir des composteurs complémentaires à prix coûtant (45€).

Les composteurs sont à retirer dans les déchèteries communautaires. Cette modalité permet également de faire connaître ces équipements dont la fréquentation par les particuliers reste à développer.

#### **VII.8. Aide financière à l'achat ou la location de broyeurs à végétaux**

Dans le cadre des actions de prévention des déchets végétaux, le 31 juillet 2020, une délibération a été votée pour accorder une aide financière à la location ou l'achat d'un broyeur à déchets végétaux : une subvention est accordée aux particuliers :

- Une fois par an pour la location d'un broyeur à déchets végétaux : 50% du coût de location plafonnés à 45€,
- Une fois par foyer pour l'achat d'un broyeur à déchets végétaux : 50% du coût d'achat plafonnés à 85€.

Cette mesure a connu un succès immédiat pour l'aide à l'achat des broyeurs : 55 aides ont été reçues et traitées en 2020 (sur les 5 derniers mois de l'année).



### **VII.9. Développement des animations pédagogiques**

En 2020, la sensibilisation systématique des classes de CE<sub>2</sub> des écoles de la Communauté de la Riviera Française s'est poursuivie (40 classes rencontrées), toutefois, pour les autres événements destinés au grand public, seules les animations estivales ont pu être menées, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID 19.

Lauréate en 2016, de l'appel à projets Eco-Emballages « Plan d'Amélioration de la Collecte », la Communauté de la Riviera Française a développé un module pédagogique destiné aux classes de CM<sub>2</sub> sur le thème du tri et du recyclage du verre. En 2018, une trentaine de classes en ont bénéficié.

Les animations présentant la gestion des déchets ménagers et les gestes de tri destinées aux classes de CE<sub>2</sub> sont bien sûr maintenues.

Par ailleurs, toutes les demandes de partenariats (municipalités, établissements scolaires, associations, etc.) pour développer des actions en faveur d'une meilleure gestion des déchets sont également systématiquement acceptées.

Les thèmes abordés ne se limitent pas à la gestion des déchets mais sont élargis aux différents sujets relatifs à l'éco-citoyenneté.

Lors de chaque partenariat, un document et une animation personnalisés sont créés.

### **VII.10. Perspectives - Communication grand public**

En 2021, si les conditions sanitaires le permettent, le service Environnement renouvellera sa participation aux événements suivants :

- Semaine Européenne du Développement Durable (30 mai au 5 juin) au travers de distributions gratuites de compost depuis les déchèteries communautaires, visites du centre de tri et d'animations thématiques (éco-achats, gaspillage alimentaire, ré-emploi, etc.),
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (10 jours au mois de novembre) : développement du ré-emploi.
- Événements culturels et sportifs locaux : prêt des bacs à déchets et mise à disposition de visuels personnalisés rappelant les consignes de tri.

En 2021, une campagne d'information spécifique sera déployée pour accompagner les modifications du dispositif de collecte sur le secteur Moyen et Haut Pays : les collectes des 3 flux de déchets seront réalisées quasiment exclusivement en points d'apport volontaire installés de façon regroupée. Les bacs à déchets résiduels isolés seront supprimés.

Les habitants seront informés :

- Par de l'affichage,
- Par des stands sur des lieux publics (marchés, sorties d'école),
- Par la distribution toutes boîtes aux lettres d'un courrier co-signé maire / président,
- Par la fourniture toutes boîtes aux lettres de 2 sacs de précollecte dédiés : 1 pour les journaux/emballages et 1 pour le verre.,
- Par la pose de « clean tag » au sol (marquage au pochoir et à la peinture écologique éphémère) devant les bacs à déchets résiduels avant leur retrait.

## **ANNEXES**

---

### **A. Jours de collecte des différents flux de déchets par commune**

### **B. Tonnages collectés en 2020**

- B.1. Ordures ménagères résiduelles
- B.2. Emballages ménagers recyclables et journaux-magazines
- B.3. Verre
- B.4. Encombrants ménagers

### **C. Déchèteries et dépôts-relais**

- C.1. Tonnages 2020
- C.2. Fréquentations 2020

### **D. Terminologie et modes de calcul**

## A. Jours de collecte des différents flux de déchets par commune

Lot 1	Fréquence OM hiver/été	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Beausoleil sud Moyenne Corniche	C7 soir	OM	OM	OM	Verre matin CS soir OM	OM	OM	OM
Beausoleil nord Moyenne Corniche	C4 soir	OM		OM	Verre matin CS soir	OM	OM	
Menton : bord de mer avenues Verdun, Boyer, rues Partourneaux et St Michel	C7 matin	OM	OM CS	OM	OM	Verre matin OM	OM	OM
Menton : Careï	C7 matin	OM	OM CS	OM	OM	Verre matin OM	OM	bacs en PR uniquement
Menton : centre ville	C6/C7 soir	OM	OM CS	OM	OM	Verre matin OM	OM	été
Menton : autres secteurs	C4 soir	OM	CS	OM		Verre matin OM	OM	
Roquebrune Cap Martin : bord de mer	C7 matin	OM	OM	OM	OM CS soir	Verre matin OM	OM	OM
Roquebrune Cap Martin Carnolès, St Roman	C6/C7 soir	OM	OM	OM	OM CS soir	Verre matin OM	OM	été
Roquebrune Cap Martin Vieux Village	C4/C6 soir	OM	été	OM	OM CS soir	Verre matin OM	OM	
Roquebrune Cap Martin autres secteurs	C4 soir	OM		OM	CS soir	Verre matin OM	OM	
La Turbie	C4 soir	OM	CS soir	OM		OM	OM	

Lot 2	Fréquence OM hiver/été	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Breil sur Roya : centre ville et périphérie directe	C3/C4	OM		OM		OM	été	
Sospel : centre ville et pont de la Vasta	C4/C6 matin	OM	été	OM	été	OM	OM	

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20210707-127-2021-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2021  
Date de réception préfecture : 16/07/2021

		Fréquence OM imposée hiver/été	A titre indicatif : jours de collecte actuels
Secteur littoral	Castellar	C2 / C3	L/V + Me en été
	Gorbio	C4	L/Me/V/S + J en été
	Sainte Agnès	C3 / C4	L/Me/S + V en été
Secteur Moyen et Haut Pays	Breil : Piene Haute	C1 / C2	L + J ou V en été
	Breil : Col de Brouis, Piene Basse, hameau de Libre, pistes	C2	Ma + J ou V en été
	Castillon	C2 / C3	L/V + Me en été
	Fontan	C3 / C4	L/Me/V + Ma/J/S en été
	Fontan Hameau de Berghe (bacs présentés sur le parking du Cairos)	C2 / C3	Ma/J + S en été
	Moulinet	C1 / C2	Ma + V en été
	Saorge village	C3 / C4	L/Me/V + Ma/J/S en été
	Saorge Cairos	C1	Me
	Sospel : route nationale, chemin du Viers	C4	L/Me/J/S
	Sospel : Roccas, Vasta inférieur et supérieur, Nieya	C3	L/Me/S
	Sospel : Beroulf et Bérins	C2	L/J
	Sospel : routes stratégique, du col de Castillon, du col de Braus	C1	Ma
	Sospel campings	municipal : C1 / C2 St Donat et Ste Madeleine : C2 uniquement l'été	municipal : L + J en été St Donat et Ste Madeleine : L et S uniquement l'été
	Tende Centre, St Dalmas	C3 / C4 (y compris la collecte du marché forain le jeudi vers 13h)	L/Me/V + Ma/J/S en été
	Tende : Vievola, Casterino	C2	Ma/J
	Tende : Granile	C1	Ma + V en été
	La Brigue	C3 / C4	L/Me/V + Ma/J/S en été
	La Brigue : Morignole	C1 / C2	Ma/J

## B. Tonnages collectés en 2020

### B.1. Ordures ménagères résiduelles

OM	Type de collecte	nb hab INSEE 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution 2019/2020	Ratio 2020 (kg/hab/an)
Beausoleil	PAV, PAP et PR	13 713	5 715,33	5 446,01	-4,95%	397,14
Castellar	PR	1 125	318,97	326,96	2,44%	290,63
Castillon	PR	388	123,91	144,99	14,54%	373,69
Gorbio	PR	1 560	408,54	394,03	-3,68%	252,58
Menton et Roquebrune Cap Martin	PAV, PAP et PR	43 755	19 341,88	18 851,74	-2,60%	430,85
Sainte Agnès	PR	1 365	118,12	140,95	16,20%	103,26
Sospel / Moulinet	PR	4 167	1 418,60	1 423,17	0,32%	341,53
La Turbie	PR	3 077	1 684,88	1 807,95	6,81%	587,57
Breil - Fontan - Saorge	PR	3 002	1 258,37	1 074,06	-17,16%	357,78
Tende - La Brigue	PR	2 934	1 043,64	979,26	-6,57%	333,76
<b>TOTAL</b>		<b>75 086</b>	<b>31 432,24</b>	<b>30 589,12</b>	<b>-2,76%</b>	<b>407,39</b>

### B.2. Emballages ménagers recyclables et journaux-magazines

Emballages ménagers + papiers/journaux + cartons en PAV	Type de collecte	nb hab INSEE 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution 2018/2019	Ratio 2020 (kg/hab/an)
Beausoleil	PAV, PAP et PR	13 713	275,20	313,83	3,37%	22,89
Castellar	PAV	1 125	25,10	22,13	-21,87%	19,67
Castillon	PAV	388	9,85	11,19	-15,33%	28,84
Gorbio	PAV	1 560	26,27	30,27	-17,55%	19,40
Menton	PAP, PAV et PR	30 717	1 339,88	1 413,61	4,34%	46,02
Moulinet	PAV	264	5,01	6,44	-36,13%	24,39
Roquebrune Cap Martin	PAP, PAV et PR	13 038	566,11	586,38	4,83%	44,97
Sainte Agnès	PAV et PR	1 365	57,22	53,84	4,46%	39,44
Sospel	PAV	3 903	104,92	123,70	0,44%	31,69
La Turbie	PAV et PR	3 077	168,37	182,06	5,70%	59,17
Breil	PR	2 203	33,88	43,96	-5,37%	19,95
Fontan	PR	330	4,41	4,07	4,99%	12,33
Saorge	PR	469	7,72	10,05	12,44%	21,43
Tende	PR	2 228	34,51	28,81	3,39%	12,93
La Brigue	PR	706	12,00	9,85	0,00%	13,95
<b>TOTAL</b>		<b>75 086</b>	<b>2 670,45</b>	<b>2 840,19</b>	<b>3,54%</b>	<b>37,83</b>

## B.3. Verre

Verre	Type de collecte	nb hab INSEE 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution 2019/2020	Ratio 2020 (kg/hab/an)
Beausoleil	PAP, PR et PAV	13 713	285,56	313,10	9,64%	22,83
Castellar	PAV	1 125	29,18	22,84	-21,73%	20,30
Castillon	PAV	388	14,48	13,73	-5,18%	35,39
Gorbio	PAV	1 560	35,97	34,60	-3,81%	22,18
Menton	PAP et PAV	30 717	1 160,95	1 087,31	-6,34%	35,40
Moulinet	PAV	264	10,41	9,92	-4,71%	37,58
Roquebrune Cap Martin	PAV	13 038	300,96	321,96	6,98%	24,69
Sainte Agnès	PAV	1 365	47,18	47,16	-0,04%	34,55
Sospel	PAV	3 903	105,68	98,73	-6,58%	25,30
La Turbie	PAV	3 077	77,93	89,78	15,21%	29,18
Breil	PR	2 203	53,03	61,43	15,84%	27,88
Fontan	PR	330	9,67	9,90	2,38%	30,00
Saorge	PR	469	16,74	15,20	-9,20%	32,41
Tende	PR	2 228	47,11	46,50	-1,29%	20,87
La Brigue	PR	706	18,96	14,68	-22,57%	20,79
<b>TOTAL</b>		<b>75 086</b>	<b>2 214</b>	<b>2 187</b>	<b>-1,22%</b>	<b>29,12</b>

## B.4. Encombrants ménagers

encombrants sur rendez-vous et dépôts sauvages collectés par la CARF	Type de collecte	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution 2019/2020
Beausoleil	RV	483,90	386,19	-25,30%
Castellar	RV	20,78	34,31	39,43%
Castillon	RV	22,26	19,69	-13,05%
Gorbio	RV	22,98	29,73	22,70%
Menton	RV	527,99	559,12	5,57%
Roquebrune Cap Martin	RV	200,59	252,47	20,55%
Sainte Agnès	RV	63,05	35,65	-76,86%
Sospel	RV	2,21	1,56	-41,67%
La Turbie	RV	77,19	85,86	10,10%
Breil - Fontan - Saorge	PR	NC	NC	NC
Tende - La Brigue	PR	NC	7,18	NC
* : collecte en régie municipale	<b>TOTAL</b>	<b>1 420,95</b>	<b>1 404,58</b>	<b>-1,17%</b>

## C. Quai de transit, déchèteries et dépôts-relais

## C.1. Tonnages 2020

issus quai, déchèteries et dépôts-relais	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution 2019/2020
Gravats	12 441,53	11 539,67	-7,82%
Végétaux	3 167,67	2 998,47	-5,64%
Bois	2 696,98	2 410,33	-11,89%
Encombrants	5 598,03	5 625,22	0,48%
Ferrailles	1 377,25	1 353,81	-1,73%
Déchets toxiques	53,33	60,93	12,47%
<b>TOTAL</b>	<b>25 334,79</b>	<b>23 988,43</b>	<b>-5,61%</b>

NB : le tonnage des encombrants réceptionnés inclut les tonnages des encombrants collectés en porte à porte.

C.2. Fréquentations déchèteries 2020

fréquentations	2019	2020	Evolution 2019/2020
Beausoleil	5 418	4 848	-11,76%
Menton	26 614	25 165	-5,76%
Roquebrune Cap Martin	18 352	17 463	-5,09%
Sospel	9 686	8 920	-8,59%
La Turbie	10 600	10 712	1,05%
Breil sur Roya	3 283	2 987	-9,91%
Tende	2 157	1 609	-34,06%
<b>TOTAL</b>	<b>76 110</b>	<b>71 704</b>	<b>-6,14%</b>



## D. Terminologie

**Boîte à livres** : meuble mis à disposition du grand public dans le cadre d'un dispositif de prévention de déchets par le ré-emploi.

**Collecte** : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

**Collecte en porte à porte** : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

**Collecte en point de regroupement** : mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

**Collecte par apport volontaire ou par points de collecte de proximité**: mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

**Collecte sélective** : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangé aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

**Compost** : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

**Compostage** : processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé en tas ou en composteur. Le produit obtenu (compost) est un amendement très utile pour le jardinage

**Compostage à domicile** : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

**Compostage partagé** : compostage des déchets organiques sur des sites collectifs : en pied d'immeuble ou dans des espaces publics dédiés et aménagés spécifiquement.

**Composteur** : Cuve / contenant sans fond dans laquelle/lequel l'on met les débris végétaux et déchets organiques à composter

**Centre de tri-compostage des OM** : unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

**Centre de Valorisation Énergétique (CVE) des OM** : usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

**Centre de Valorisation Organique (CVO)**: unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

**Déchet** : selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

**DD : Déchets Dangereux** : regroupent les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DTQD), les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

**DDM : Déchets Dangereux des Ménages (appelés antérieurement DMS)** : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques

personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques.

**DTQD : Déchets Toxiques en Quantités Dispensées** : déchets dangereux **des activités** (entreprises et administrations) produits en petites quantités. Ils ont la même composition que les DDM.

NB : Le rapport annuel doit indiquer le détail des déchets dangereux, au moins pour les huiles usagées, les batteries, les piles et autres DDM.

**Déchets d'emballages** : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

**Déchets encombrants des ménages (ou encombrants)** : déchets **occasionnels** de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés au porte à porte.

### DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Ils comprennent :

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,...
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

**Déchets fermentescibles** : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

**Déchets ménagers et assimilés** : déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

**Déchets municipaux** : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPCI et les communes adhérentes.

**DND : Déchets Non Dangereux (ou banals)** : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

**DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers** produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

**Déchets recyclables secs** : dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les déchets d'emballages ménagers recyclables (ou EMR) et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.

**Déchets organiques** : Autre appellation des déchets fermentescibles. Ce sont les résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Ils incluent

: les végétaux, les déchets putrescibles de la cuisine et ceux collectés auprès des cantines et restaurants d'entreprises, les papiers et cartons souillés sous certaines conditions.

Ces déchets sont utilisés pour la fabrication du compost.

**Déchet ultime (au sens de la loi)** : « est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

**Déchets verts ou déchets végétaux** : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc. des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

**Déchèterie** : espace aménagé, gardienné et clôturé.

Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus.

Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

*NB : les flux d'encombrants collectés au porte à porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.*

**Dépôt sauvage** : abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

**Donnerie** : site fermé et gardienné sur lequel les usagers peuvent déposer et prendre des objets en bon état de fonctionnement, sans aucune transaction financière. Les donneries ont pour objectif de réduire les quantités de déchets à traiter par le réemploi.

**Elimination** : Dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, **soit toute la gestion des déchets**.

**EMR** : Emballages Ménagers Recyclables

**Encombrants** : voir déchets encombrants

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**Evolution des tonnages de déchets** : présenter l'évolution des tonnages sur les trois dernières années, à périmètre constant. En cas de modification substantielle (nouveaux équipements, périmètre, ...) commentaire à faire.

**Gravats propres (ou inertes)** : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

**Gravats sales** : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

**Habitat vertical (taux d')** : nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

**JRM** : Journaux revues magazines

**ISD : Installation de Stockage des Déchets** : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux (ISD pour déchets non dangereux),
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

**Mâchefers** : résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

**Méthanisation** : procédé de traitement biologique par voie anaérobie, dans des conditions contrôlées, de déchets exclusivement ou majoritairement composés de matériaux fermentescibles et permettant la production de biogaz et de digestat. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

**Ordures Ménagères (OM)** : déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

**Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises** : les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

**Pré-collecte** : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).